Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20260321-A2026051-AR

N°2026-051

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

DEPARTEMENT
SEINE - ET – MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

SECRETARIAT DU MAIRE

Le Maire de la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18 ;

Vu la délibération 2026-018 du 21 mars 2026 élisant Monsieur Laurent GAUTIER aux fonctions de Maire de la ville de Tournan-en-Brie ;

Vu la délibération 2026-019 du 21 mars 2026 portant création de huit postes d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération 2026-020 du 21 mars 2026 élisant Monsieur Farid MEDJOUB aux fonctions de sixième Adjoint au Maire ;

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Farid MEDJOUB, 6ème Adjoint au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1er : En application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Farid MEDJOUB, 6ème Adjoint au Maire, est délégué au développement économique, à l'attractivité commerciale et aux mobilités. Il assurera en nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces questions.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Farid MEDJOUB, Adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents et courriers relatifs au développement économique, à l'attractivité commerciale et aux mobilités.

Par cette délégation, Monsieur Farid MEDJOUB, Adjoint au Maire, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au développement économique, à l'attractivité commerciale et aux mobilités. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et marne ;
- Le comptable assignataire ;
- Monsieur Farid MEDJOUB.

Fait à Tournan-en-Brie, le 21 mars 2026.

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller Départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)